

**FICHE INDIVIDUELLE D'INSCRIPTION - ECOLE MATERNELLE JULES FERRY
ACCUEIL PERISCOLAIRE ET RESTAURATION SCOLAIRE**
A RETOURNER AU SERVICE SCOLAIRE AVANT le 31 mars 2019
ENFANT

Nom de l'enfant : Prénom de l'enfant :
 Date de naissance : Classe 2019/2020 :
 Nom et prénom du responsable légal :
 Tel :
 Mail :
 Adresse :

INSCRIPTIONS

Fréquentations non régulières : elles devront être transmises au plus tard le jeudi matin pour la semaine suivante soit par le biais du formulaire dédié sur le site de la mairie www.vertlepetit.fr, ou bien à l'adresse scolaire@vertlepetit.fr, ou encore par téléphone auprès de la mairie (service scolaire) au **01-69-90-38-63** ou bien au **01-64-93-24-02**.

RAPPEL : Aucun enfant de maternelle ne peut quitter seul l'école

FREQUENTATIONS REGULIERES : Cochez les jours souhaités.

Accueil du matin

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
7H00-8H20				

Restauration scolaire

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
11H45/13H35				

Par défaut les inscriptions sont valables dès le premier jour d'école, si ce n'est pas le cas pensez à annuler.

Accueil du soir

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
16h30/19h00				

Annulation restauration scolaire : si l'enfant ne déjeune pas sur l'un des jours réservés, le service scolaire devra être prévenu au plus tard la veille avant 9h :

- par le biais du formulaire sur le site de la mairie
- par mail à l'adresse scolaire@vertlepetit.fr
- ou par téléphone au 01-64-93-24-02 ou 01-69-90-38-63.

Dans le cas contraire, le repas sera facturé.



La commune propose un service de transport pour les élèves des écoles maternelle et élémentaire, une inscription préalable auprès du STIF est nécessaire ; le formulaire est disponible sur le site internet de la commune :

<http://www.vertlepetit.fr/vie-pratiqu/transports/bus-scolaire/>

Transport scolaire du matin

LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI

Transport scolaire du soir

LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI

Je certifie l'exactitude des renseignements portés sur cette fiche et m'engage à communiquer toute modification en mairie.

Date, nom et signature du responsable légal :